ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

abattements

Question écrite n° 79685

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les craintes exprimées par les centres de gestion agricole et rurale dans le cadre du projet de loi de finances 2006. En effet, ils craignent la suppression de l'abattement fiscal de 20 % pour leur structure. Actuellement, ce système permet d'inciter à adhérer à ces structures. Une telle mesure suscite l'inquiétude de ces organismes pour lesquels cet abattement constitue l'attrait principal de leurs adhésions. Au vu de l'avantage que représente actuellement cet abattement, on peut craindre une défection non négligeable de leurs adhérents. Par ailleurs, il semble que la mise en place d'un crédit d'impôt plafonné et limité au montant de la cotisation versée à un organisme agréé n'aura pas d'impact incitatif pour les futurs adhérents. Il souhaite connaître les dispositions précises que compte prendre le Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'intégration des effets de l'abattement de 20 % dans les taux du barème progressif de l'impôt sur le revenu s'accompagne corrélativement, par souci d'égalité et d'équité, de l'application de mesures de correction aux revenus qui ne bénéficiaient pas de cet avantage. Ainsi, le 4° du I de l'article 76 de la loi de finances pour 2006 prévoit que les revenus passibles de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux ou des bénéfices agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition qui ne sont pas adhérents d'un centre de gestion ou d'une association agréés, sont multipliés par un coefficient égal à 1,25. Ce dispositif maintient ainsi à l'identique l'avantage fiscal résultant de l'adhésion à un organisme agréé et témoigne de la reconnaissance matérielle du rôle essentiel que jouent ces organismes, ainsi que de l'enjeu économique important qu'ils représentent. Cette mesure devrait par suite répondre aux préoccupations évoquées par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Garraud
Circonscription : Gironde (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79685
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11162
Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4425